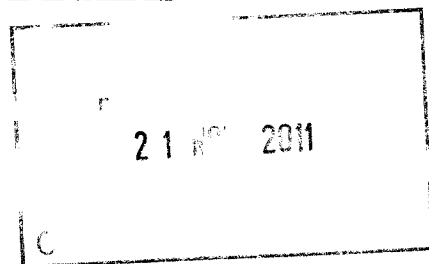


A-Z FLAT 2RS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Jardins de Provence Villa n°120 448 boulevard Santon
Pré Bouquet , 06530 ST CEZAIRE SUR SIAGNE
RCS GRASSE 535 002 455

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 OCTOBRE 2011



Le 17 Octobre 2011,
A 14 heures,

Les associés de la société A-Z FLAT 2RS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Les Jardins de Provence Villa n°120 448 boulevard Santon Pré Bouquet 06530 ST CEZAIRE SUR SIAGNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 17 Octobre 2011 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc CHASSIGNOLE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Schneider Jean Marc est nommé Secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 10000 sur les 10000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 75 % du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

CM

JMS

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du Les Jardins de Provence Villa n°120 448 boulevard Santon Pré Bouquet , 06530 ST CEZAIRE SUR SIAGNE au 108 Chemin de Saint Hélène 06560 Valbonne, et ce à compter du 17 Octobre 2011.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 108 Chemin de Saint Hélène 06560 Valbonne"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Ch SCS

DEUXIEME RESOLUTION

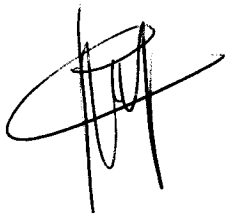
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

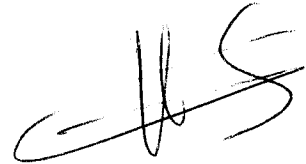
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' with a horizontal line crossing it and a vertical stroke on the left.

**DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE
COMMERCE**

Je soussigné Marc CHASSIGNOLE,

Agissant en qualité de Président de la société A-Z FLAT 2RS, société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros, immatriculée sous le numéro RCS GRASSE 535 002 455,

Déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article R. 123-110 du Code de
commerce que le siège social de la société A-Z FLAT 2RS est fixé depuis l'origine Les
Jardins de Provence Villa n°120 448 boulevard Santon Pré Bouquet, 06530 ST CEZAIRE
SUR SIAGNE, sans aucun transfert jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
A ST CEZAIRE SUR SIAGNE
Le 17 Octobre 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the bottom.

